



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220530-BUR-AG-22-048-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2022  
Date de réception préfecture : 01/06/2022

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 30 Mai 2022.*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution de subventions aux évènements à caractère économique et numérique – Salon du chocolat et des délices de Corse 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI

**POUVOIRS** : Jean-Louis MILANI à Pierre SAVELLI

**ABSENTS** : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Michel ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5

Votants : 7  
Pour : 7  
Non-participation : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution de subventions aux événements à caractère économique et numérique – Salon du chocolat et des délices de Corse 2022**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE (A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 7 500 euros à l'Association du Chocolat et des Délices de Corse pour la manifestation « Salon du Chocolat et des délices de Corse 2022 » qui se déroulera du 14 au 16 Octobre 2022 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Signature of Louis Pozzo di Borgo, with the name 'Louis POZZO DI BORGO' printed below.